

"Discriminations au Luxembourg?" dans Frankfurter Allgemeine Zeitung (7 février 1953)

Légende: Le 7 février 1953, trois jours avant la mise en place du marché commun européen pour le charbon et le minerai de fer, le quotidien allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung évoque la question de la fixation des prix charbonniers au sein de la CECA.

Source: Frankfurter Allgemeine Zeitung. Zeitung für Deutschland. Hrsg. Baumgarten, Hans; Dombrowski, Erich; Korn, Karl; Sehle, Paul ; Welter, Erich. 07.02.1953, Nr. 32. Frankfurt/Main: FAZ Verlag GmbH. "Diskriminierungen in Luxemburg", p. 9.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discriminations_au_luxembourg_dans_frankfurter_allgemeine_zeitung_7_fevrier_1953-fr-1b93a3a9-ef5f-480b-a39a-892bae0926e6.html



Date de dernière mise à jour: 24/05/2017

Discriminations au Luxembourg?

Correction possible du prix du charbon par la Haute Autorité

hi, Bonn, le 6 février (notre dépêche)

Bien qu'il ne reste plus que quelques jours avant l'ouverture du Marché commun le 10 février, certains différends, en particulier entre la France et la République fédérale d'Allemagne, n'ont pas encore été réglés. Le docteur Preusker a déclaré à notre correspondant économique à Bonn: «Je vais attirer l'attention de la Haute Autorité sur le fait qu'avec toute forme de discrimination évitable dans le domaine du charbon, du minerai et de la ferraille, elle détruirait probablement l'idée de la CECA avant même que la CECA soit devenue réalité.» Dimanche, au cours de la réunion de la commission du Marché commun de l'Assemblée commune de la CECA qui se tient au Luxembourg, le député Preusker va présenter le point de vue allemand. Comme on sait, monsieur Preusker est vice-président de la commission du Marché commun, dont le Français Reynaud est le président.

Comme on a pu l'apprendre par ailleurs, le président de la Haute Autorité, Jean Monnet, a annoncé dans une lettre au ministre allemand de l'Économie que les arguments en faveur d'une augmentation du prix du charbon allemand à l'exportation de l'ordre de cinq marks allemands par tonne pour l'accrocher ainsi au prix intérieur en France ne seraient pas retenus. En même temps, Jean Monnet a annoncé que la Haute Autorité allait procéder après le 10 février à une correction de la structure des prix allemands. Selon lui, on ne peut demander à la Communauté qu'elle supporte en partie les «subventions individuelles» pour les chemins de fer allemands, la production d'énergie et le charbon à usage domestique. À cela, monsieur Preusker a répondu que, du point de vue allemand, le prix du charbon allemand aurait dû être fixé encore plus haut s'il avait fallu atteindre la moyenne des prix du charbon au sein de la CECA, à condition que ces prix ne soient pas manipulés. Cette mesure aurait exigé une augmentation de 8 à 10 marks allemands par tonne. Ce n'est pas le consommateur qui va supporter le poids de cette différence, mais bien les charbonnages allemands. C'est un sacrifice dont il faut tenir compte. Comme on a pu l'apprendre à ce sujet, la Haute Autorité ne va pas fixer les prix plafond pour le charbon selon les bassins houillers, mais selon les catégories.

Dans la question de la ferraille également, les représentants allemands devront rester fermes, a déclaré par ailleurs monsieur Preusker. En outre, la période préparatoire au marché commun de l'acier, qui doit entrer en vigueur le 10 avril, serait une «grande discrimination» pour tous les pays participants hormis la France, mais surtout pour la République fédérale d'Allemagne. Donc, on envisage non seulement des prix du charbon plus bas que les prix allemands, mais aussi des prix de revient moins élevés pour la France en ce qui concerne la ferraille, et plus tard aussi l'acier. Concernant cette question, Jean Monnet prévoit la mise en place d'un service d'approvisionnement et de répartition de la ferraille. Une «économie de marché dirigée» ne serait toutefois pas possible. Il faut choisir entre le dirigisme et une véritable économie de marché européenne, solution que soutiennent les représentants allemands. Les points de vue semblent divergents également en ce qui concerne la formation des prix de l'acier: alors qu'il ne peut s'agir pour les Allemands que de fixer un prix brut, c'est-à-dire comprenant les impôts locaux, Jean Monnet soutient manifestement la thèse d'un prix net.